

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 12 juin 2023 à 19 h 30 à laquelle sont présents et forment le quorum requis. Sous la présidence de Mme Jocelyne Lafond, mairesse.

Madame la mairesse Jocelyne Lafond
Mesdames les conseillères Danielle Laurence
 Louise Drouin
 Linda Laurence
 Annie Leduc

Messieurs les conseillers Serge Ippersiel
 Michel Daigle

La directrice générale, greffière-trésorière est aussi présente

La mairesse Madame Jocelyne Lafond ouvre la séance, il est 19 h 34

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10795-06-2023

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Louise Drouin
 appuyé par Annie Leduc
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, en y ajoutant toutefois deux points à varia : 12.1 Achat de fleurs ainsi que 12.2 RIDL – Appui plastique agricole.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10796-06-2023

Adoption du procès-verbal du 11-04-2023

Il est proposé par Louise Drouin
 appuyé par Danielle Laurence
et résolu à l'unanimité d'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10797-06-2023

Adoption des comptes

Il est proposé par Annie Leduc
 appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes inscrits dans les listes de chèques suivantes :

- La liste de chèques générale, des numéros 1103 à 1187 totalisant 266 232,40 \$ et portant sur la période du 1^{er} mai au 31 mai 2023.
- La liste de chèques salaires, des numéros 501052 à 501 105 totalisant 14 727,29 \$ et portant sur la période du 1^{er} mai au 31 mai 2023.

- Et un paiement Accès-D à la Quincaillerie Bigras inc. de 2 043,70 \$ du 1^{er} mai au 31 mai 2023.

Adoptée

CORRESPONDANCE

- Suivi de la situation des incendies de forêt en TNO.
- Subvention accordée par Loisirs Laurentides.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par Danielle Laurence, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 23-283 concernant l'ajout de signalisation sur la rue Saint-François-Xavier, sera présenté pour étude et adoption et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10798-06-2023

Demande rue Hogue

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'accepter de défrayer le coût d'un seul nivelage pour la rue Hogue par année.

adoptée

Demande rue Lachapelle

Sujet reporté.

Plainte niveleuse

Plusieurs citoyens sont présents à la séance pour poser des questions concernant le passage de la niveleuse au mois de mai.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10799-06-2023

Proposition de travaux pour accès aux lacs en TNO

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'accepter la proposition de travaux pour les accès aux lacs en TNO au montant de 6 935 \$ plus taxes pour l'année 2023.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10800-06-2023

Soumission scie électrique

Il est proposé par Michel Daigle
appuyé par Danielle Laurence
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 559,99 \$ à la Quincaillerie Bigras inc. pour l'achat d'une scie à chaîne électrique.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10801-06-2023

Dépôt des rapports de travail.

Il est proposé par Linda Laurence
appuyé par Danielle Laurence
et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les rapports de travail de l'inspecteur municipal, de la responsable à l'urbanisme, à l'environnement et à l'inspection en bâtiments et technicienne en assainissement de l'eau, de l'adjointe à l'inspecteur municipal, des pompiers, de la responsable de la vie communautaire, culturelle et des Loisirs, de la responsable des activités sportives et culturelles, de l'employée de la bibliothèque et de la préposée à l'entretien de l'hôtel de ville et de la salle paroissiale pour le mois de mai 2023.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10802-06-2023

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
De la conseillère #1

Il est proposé par Linda Laurence
appuyé par Annie Leduc
et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires de la conseillère #1, madame Danielle Laurence, tel qu'exigé par l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10803-06-2023

Embauche pour emploi d'été Canada

Attendu qu'une offre d'emploi a été affichée du 24 avril au 19 mai 2023;

Attendu que nous avons reçu une seule application;

Il est proposé par Louise Drouin
Appuyé par Serge Ippersiel
Et résolu à l'unanimité d'embaucher monsieur François Latreille au poste d'emploi d'été Canada.

Adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10804-06-2023

Réparation thermopompe

Il est proposé par Linda Laurence
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 699,33 \$ taxes incluses pour
la réparation de la thermopompe de la bibliothèque.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10805-06-2023

Formation éthique et déontologie

Il est proposé par Linda Laurence
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 396,00 \$ plus taxes pour
l'inscription de madame Danielle Laurence à la formation obligatoire éthique et
déontologie.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10806-06-2023

Soumission panneau fête au Village

Il est proposé par Linda Laurence
appuyé par Louise Drouin
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 285,00 \$ plus taxes pour
l'achat d'un panneau pour la fête au Village, il est de plus résolu que ce
panneau puisse être modifié pour les années subséquentes.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10807-06-2023

Cahier estival

Il est proposé par Serge Ippersiel
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 315,00 \$ plus taxes pour
publier dans le cahier vacances sur une période de 5 semaines.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10808-06-2023

Assemblée publique de consultation
Règlement relatif à la démolition d'immeuble patrimonial

Il est proposé par Louise
appuyé par Annie Leduc
et résolu à l'unanimité qu'une assemblée publique de consultation, relative au règlement numéro 23-282, relatif à la démolition d'immeuble patrimonial, sera tenue le mercredi 27 juin 2023 à 18 h 30 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville. Il est de plus résolu d'autoriser la dépense de 309,00 \$ plus taxes pour la publication dans l'Info de la Lièvre.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10809-06-2023

Achat de batterie pour tracteur

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 124,16 \$, taxes incluses pour le remplacement de la batterie du tracteur à gazon.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10810-06-2023

Soumission radio urbanisme

Il est proposé par Annie Leduc
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 804,83 \$, taxes incluses pour l'achat d'une radio et d'une antenne pour installer dans la voiture de l'inspectrice municipale adjointe.

adoptée

MADA

- Réunion avec la CDC à venir.

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

- Projets subventionnés pour le comité de bénévolat.
- Parents d'étoile des Hautes-Laurentides.
- Bibliodiversité.
- Ciné plein air.
- Atelier de boîtes à savon.
- Parade pour la Saint-Jean-Baptiste.
- Bingo.
- AGA du comité de bénévolat.
- Jeux de fer, pétanque, washers à venir avec le comité de bénévolat.
- Fête au Village.

VARIA :

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10811-06-2023

Achat de fleurs

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Michel Daigle
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense de 770,05 \$ taxes incluses pour
l'achat de fleurs pour 2023.

adoptée

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10812-06-2023

**DEMANDE D'APPUI RÉGIE INTERMUNICIPALE DES
DÉCHETS DE LA LIÈVRE**

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre offre une
collecte en porte-à-porte de plastique d'ensilage de ballots de foin, à
75 agriculteurs de ses municipalités membres, et ce, depuis 2018 ;

ATTENDU que, selon le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre
les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), les
plastiques d'ensilage de ballots de foin seront maintenant sous le principe
de responsabilité élargie des producteurs (REP) ;

ATTENDU qu'à partir du 1er juillet 2023, la Régie ne sera plus
responsable de la gestion et la récupération de plastique d'ensilage de
ballots de foin ;

ATTENDU que le MELCCFP n'a toujours pas nommé d'organisme de
gestion reconnu afin d'effectuer la gestion de la récupération et de la
valorisation des plastiques agricoles ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ne peut
effectuer sa propre collecte, car, selon le MELCCFP, aucun réseau
parallèle ne peut être établi sous peine d'amende sévère (pouvant aller
jusqu'à 1 500 000 \$) ;

ATTENDU qu'en date du 7 juin 2023, la Régie a envoyé une
correspondance au MELCCFP concernant la possibilité de continuer la
collecte en porte-à-porte du plastique d'ensilage de ballots de foins, sans
pénalité, et afin d'éviter un bris de service à nos agriculteurs ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 7 juin 2023 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Danielle Laurence, appuyé par Louise Drouin
Et résolu à l'unanimité de ce conseil

D'appuyer la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre dans ses
démarches auprès du MELCCFP en ce qui concerne la poursuite des
collectes de plastique d'ensilage de ballots de foin, et ce, au-delà du
1er juillet 2023.

De plus, la Régie demande à ce que les dépenses reliées aux collectes de plastique d'ensilage de ballots de foin soient admissible au Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables, et ce, jusqu'au 31 décembre 2023.

adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Niveleuse.
- Grosses ordures.
- Entretien, salle paroissiale.
- Lave-vaisselle, hôtel de ville.
- Lac Hamel.
- Règlement d'usage de l'eau.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 10813-06-2023

Levée de la séance

Il est proposé par Louise Drouin
appuyé par Serge Ippersiel
et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 20 h 25.

adoptée

Jocelyne Lafond, mairesse

Marilyne Melançon, directrice générale
greffière-trésorière

Je, Jocelyne Lafond, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.